

Oullins, le 31 Mai 2018

Objet : Notre engagement sur la protection de vos données personnelles

Madame, Monsieur, Cher adhérent

En notre qualité de service de santé au travail, nous conservons et protégeons les données personnelles de santé de vos salariés dans le respect des obligations légales et réglementaires déjà en vigueur.

Bien conscients de la politique de responsabilisation désormais initiée en la matière, nous vous confirmons avoir entamé les démarches de mise en conformité imposées par la nouvelle réglementation issue du Règlement Général de Protection des Données applicable depuis le 25 Mai dernier.

Nous vous informons de l'avancement de nos démarches pour l'ensemble des traitements que nous mettons en œuvre tant en qualité de responsable, que de sous traitants.

D'ores et déjà, conformément aux préconisations de la CNIL, l'Agemetra a :

- Désigné son délégué à la protection des données et communiqué en interne.
- Entamé la cartographie des traitements des données à caractère personnel
- Priorisé les actions à mener.

Ce projet mobilise la direction générale de l'Agemetra mais implique aussi tous les départements et collaborateurs de notre service.

Avec une volonté certaine de maintenir la relation de confiance avec nos adhérents, l'Agemetra fait évoluer sa politique de confidentialité en y intégrant les spécifications de cette nouvelle réglementation, car protéger vos informations personnelles de santé reste notre priorité.

Pour toute question relevant de cette démarche, une adresse unique rgpd@agemetra.org

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher adhérent en l'assurance de notre considération

Patrice Cournot
Directeur général



Jany Lasserre Rampon
Référente Juridique

